

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales et de la santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 15 avril 2013

Madame la Ministre,

Les organisations représentatives signataires de ce courrier ont l'honneur de vous informer, qu'à la suite de leurs différents échanges avec les membres de votre cabinet, elles ont décidé de reprendre, dans les meilleurs délais, les travaux portant réforme de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes. L'objectif est d'aboutir à une réforme opérationnelle pour la rentrée 2014, comme indiqué dans le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2013 avec le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les conditions nous semblent à présent réunies pour finaliser une proposition de référentiel de formation professionnelle universitarisée de 240 ECTS, sur la base des référentiels d'activités et de compétences élaborés par le groupe de travail de réingénierie, et dans le cadre d'un pilotage rénové associant le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les organisations représentatives signataires de ce courrier souhaitent la constitution d'un groupe politique réduit travaillant en parfaite complémentarité avec un groupe technique, lui aussi réduit, chargé d'apporter des propositions concrètes et opérationnelles aux objectifs fixés par le groupe politique. Il serait hautement souhaitable que le référentiel de formation professionnelle universitarisée soit écrit avec les contributions d'experts compétents dans l'habilitation des diplômes universitaires (enseignants-chercheurs). Et il serait particulièrement intéressant que la conférence des présidents d'université ainsi que l'association des régions de France soient associées à ce projet.

A l'issue de ce travail, le référentiel de formation professionnelle universitarisée sera présenté à l'ensemble des organisations convoquées par les ministères au groupe de supervision.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition de méthode de travail, qui doit permettre l'aboutissement rapide de la réforme de la formation initiale tant attendue par notre profession, et sa mise en place sans nouveau retard, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Monsieur Daniel MICHON
Collège National de la Kinésithérapie Salariée (CNKS)



Monsieur Jean-Paul DAVID
Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK)



Monsieur Alain BERGEAU
Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)



Monsieur Philippe SAUVAGEON
Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (SNIFMK)



Monsieur Stéphane MICHEL
Union Nationale des Syndicats de Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (UNSMKL)



Copies pour information : M. le professeur OLIVIER LYON-CAEN, conseiller santé du Président de la République, M. Christophe DEVYS, conseiller social du Premier Ministre.

Nota Bene : un courrier similaire est adressé à madame Geneviève FIORASO Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.